



Bureau François Lillet
courtiers de vins

Bruges, le 14 avril 2015

Objet : Note d'information - Exigences clients / Pesticides

Madame, Monsieur,

Pour des raisons de sécurité alimentaire, nous tenons à vous informer que certains négociants ont modifié leur cahier des charges d'achat par rapport aux risques potentiels liés aux résidus de pesticides dans les vins. Ainsi, à partir de la récolte 2015, ils seront particulièrement attentifs à leurs approvisionnements, notamment pour les vins issus de raisins traités avec des produits contenant du thiophanate méthyl, du boscalid (utilisés comme traitement de l'oïdium et de la pourriture grise), ou de l'amtrole (ou aminotriazole, utilisé comme herbicide).

En complément de leurs documents spécifiques, la liste des traitements phytosanitaires pourra être demandée par les acheteurs pour contrôle avant validation du contrat.

Comptant sur votre compréhension, nous restons à votre disposition pour tout besoin d'informations complémentaires et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

François LILLET